

Baromètre mensuel de la sécurité routière

Février

ATTENTION: les valeurs mentionnées dans ce suivi mensuel pour 2025 sont issues des remontées rapides des forces de sécurité intérieure.

L'ACCIDENTALITÉ - BILAN MENSUEL FEVRIER 2025

	Données mensuelles février									
	2025	2024	2023	Moyenne 2017-2019	2025/2024		2025/2023		2025/Moyenne 2017-2019	
					Écart	Tendance	Écart	Tendance	Écart	Tendance
Accidents	27	23	24	32	+ 4	+ 17%	+ 3	+ 17%	- 5	- 16%
Tués	1	3	1	5	- 2	- 67%	0	0	- 4	- 80%
Blessés	35	38	30	42	- 3	- 8%	+ 5	+ 17%	- 7	- 17%

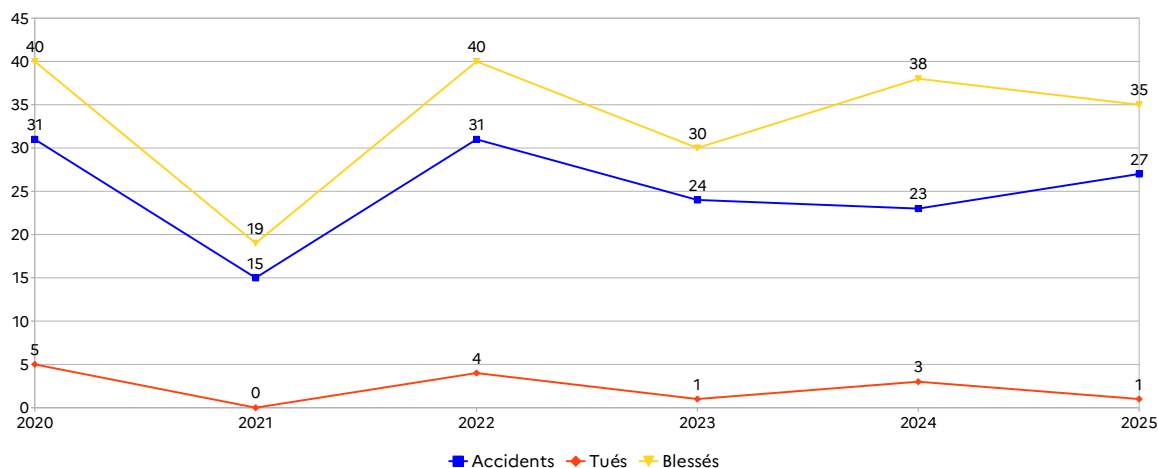
Principales tendances du mois de février 2025 :

Le nombre d'accidents corporels enregistrés par les forces de sécurité intérieure s'établit à **27 accidents** en février 2025, supérieur aux mois de février 2024 et 2023 mais inférieur à la moyenne de 2017 à 2019.

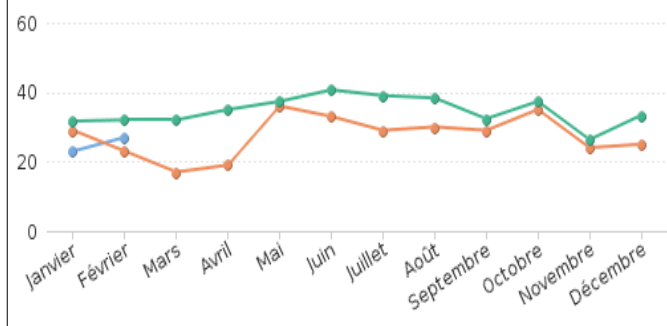
1 personne est décédée en Moselle en février 2025, un chiffre identique au mois de février 2023 et inférieur aux mois de février 2024 et à la moyenne de 2017-2019.

35 blessés ont été enregistrés en février 2025, un chiffre supérieur au mois de février 2023 mais inférieur au mois de février 2024 et à la moyenne de 2017 à 2019.

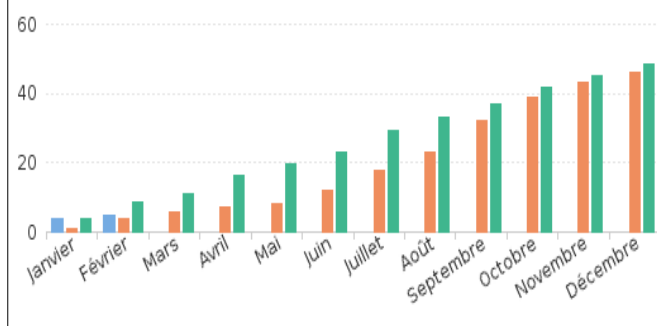
Evolution des ATB de février sur les 5 dernières années



Nombre d'accidents par mois



Cumul du nombre de personnes tuées depuis le 1er janvier



Répartition des victimes	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Février 2025	13	20	3
Cumul 2025	25	33	9

Répartition des victimes	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Février 2024	15	12	14
Cumul 2024	34	25	22

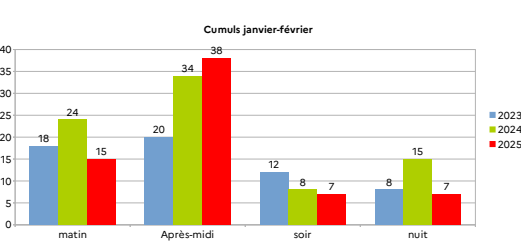
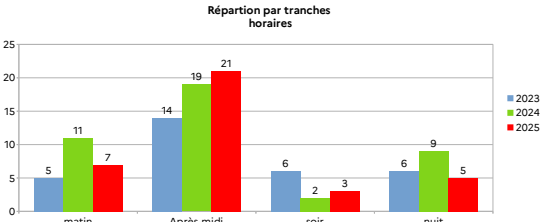
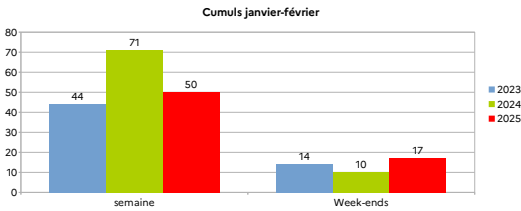
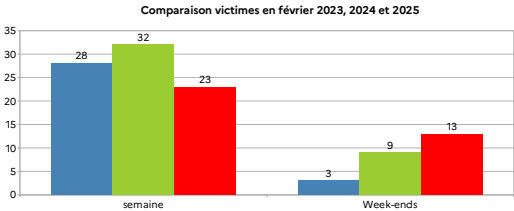
Répartition des victimes	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Février 2023	14	14	3
Cumul 2023	24	30	4

Répartition des victimes	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Février 2025	8	25	3
Cumul 2025	17	40	10

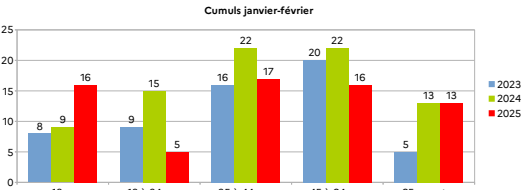
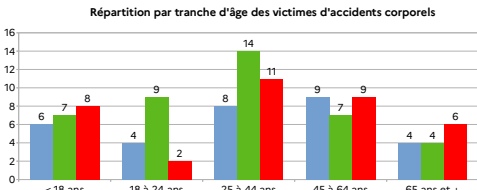
Répartition des victimes	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Février 2024	9	31	1
Cumul 2024	23	49	9

Répartition des victimes	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Février 2023	14	14	3
Cumul 2023	25	27	6

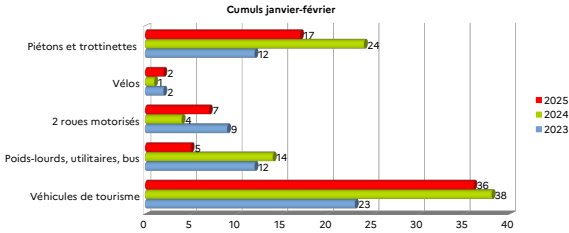
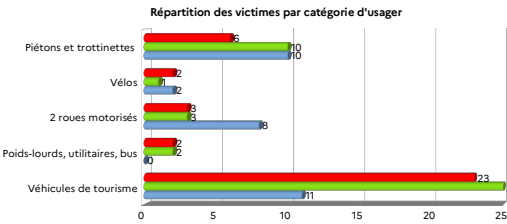
L'ACCIDENTOLOGIE – ANALYSE DES ACCIDENTS CORPORELS EN FÉVRIER 2023, 2024 ET 2025



La majorité des accidents corporels surviennent majoritairement en semaine, l'après-midi.

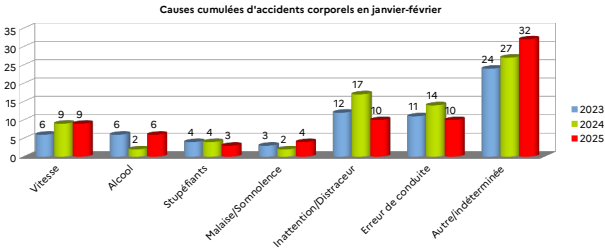


On retrouve toutes les classes d'âges dans l'accidentalité de février, en particulier les 25-44 ans. Depuis le début de l'année 2025, la tranche d'âge des 18-24 ans est la plus épargnée par les accidents corporels.



Les conducteurs et passagers de véhicule de tourisme restent les principales victimes d'accidents corporels en Moselle. Toutefois, en ce début d'année, on constate que les « usagers vulnérables » (piétons ou usagers d'engins de déplacement personnels motorisés tels que les trottinettes électriques) sont particulièrement impactés. En effet, ils sont souvent peu visibles et aperçus trop tard par les conducteurs de véhicules carrossés.

Les causes connues d'accidents corporels en février 2023, 2024 et 2025			
	2023	2024	2025
Erreur de conduite	10	11	9
Inattention/Distracteurs	9	7	9
Vitesse	2	5	4
Alcool	3	2	2
Stupéfiants	2	4	1
Malaise, somnolence	0	1	2



En ce début d'année 2025, les principaux facteurs d'accidents corporels connus sont l'inattention, qui inclut les distracteurs tels que le téléphone au volant, ainsi que les erreurs de conduite : circulation à contre-sens, refus de priorité, non-respect des distances de sécurité ou dépassement dangereux.

Répartition des tués	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Février 2025	1	0	0
Cumul 2025	2	3	2

Répartition des tués	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Février 2024	0	2	2
Cumul 2024	0	3	3

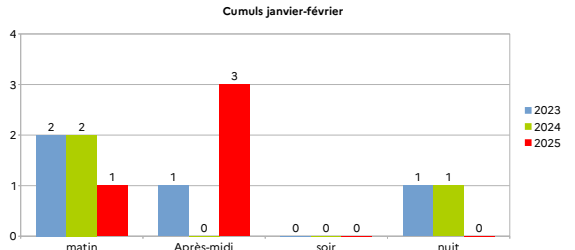
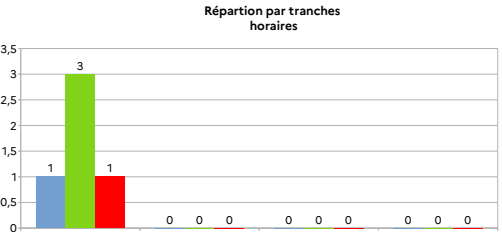
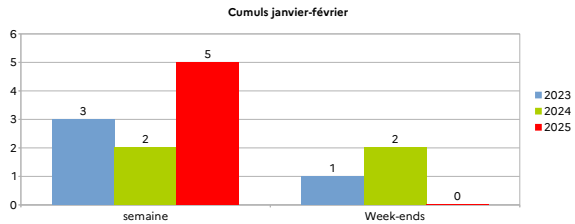
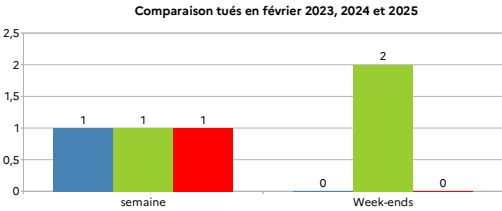
Répartition des tués	Localisation		
	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Février 2023	1	0	0
Cumul 2023	3	1	0

Répartition des tués	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Février 2025	0	1	0
Cumul 2025	0	3	2

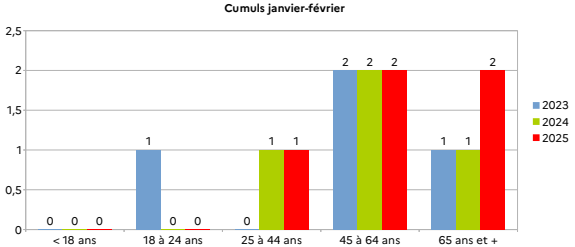
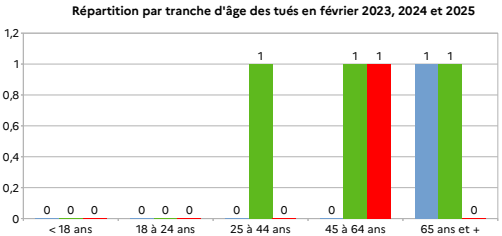
Répartition des tués	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Février 2024	0	3	0
Cumul 2024	0	4	0

Répartition des tués	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Février 2023	0	1	0
Cumul 2023	1	3	0

L'ACCIDENTOLOGIE – ANALYSE DES ACCIDENTS MORTELS EN FÉVRIER 2023, 2024 ET 2025



La majorité des accidents corporels surviennent majoritairement en semaine, pendant la journée.



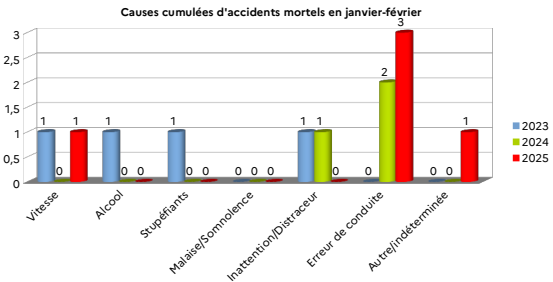
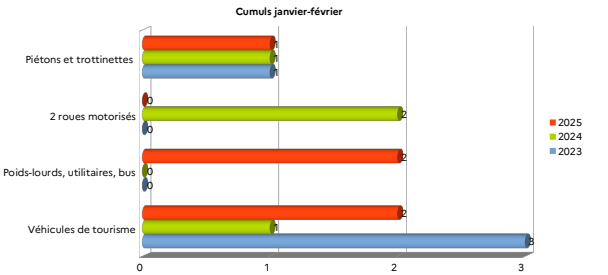
Depuis le début de l'année, les moins de 25 ans sont épargnés par les accidents mortels. A ce stade, les tués de janvier et février 2025 sont âgés de 25 à 84 ans.

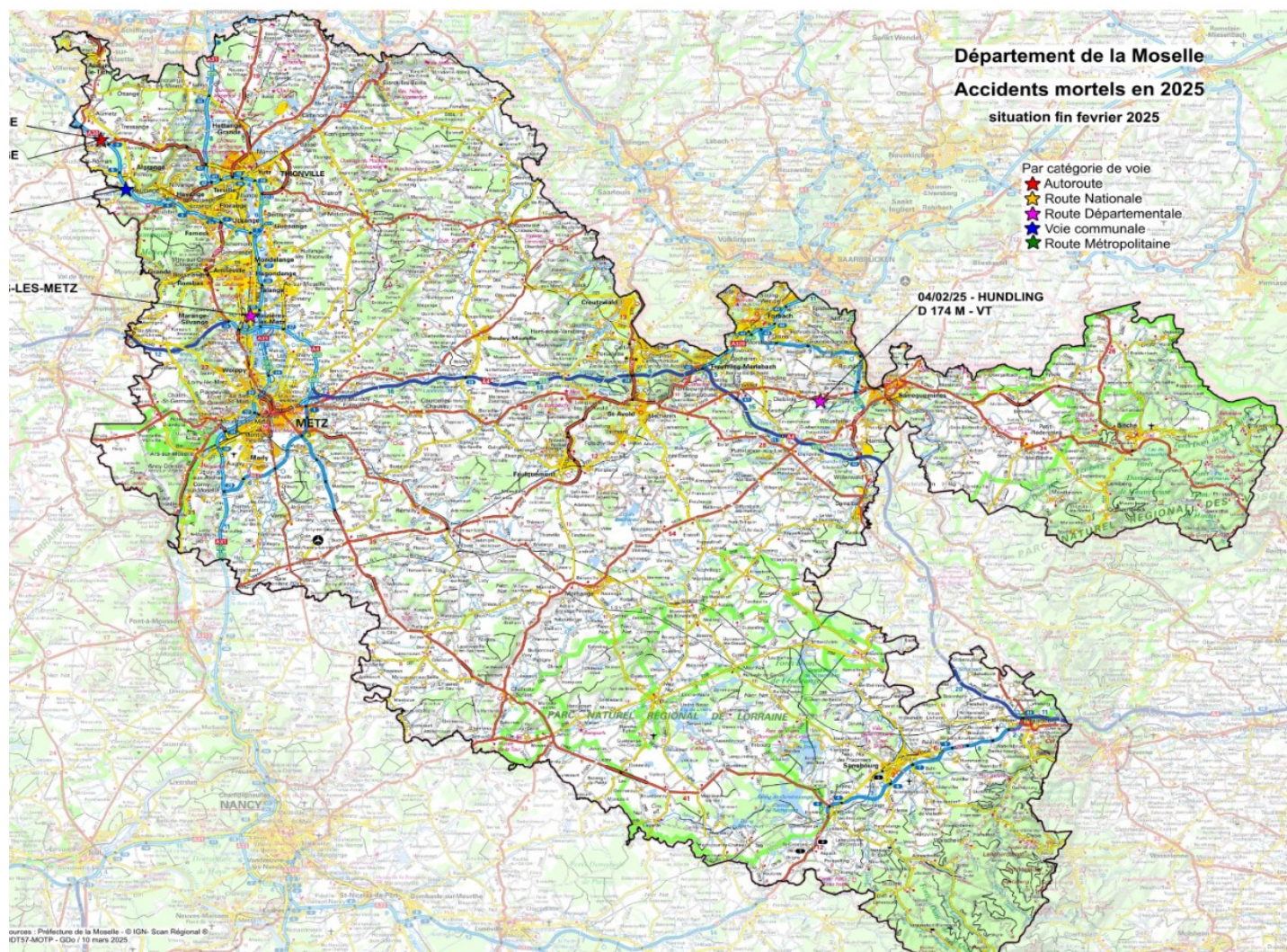
Répartition des tués par catégorie d'usagers en février 2023, 2024 et 2025			
	2023	2024	2025
Véhicules de tourisme		2	1
Poids lourds, véhicules utilitaires		1	
2 roues motorisés		1	
Piétons et trottinettes	1		

Les occupants de véhicules carrossés sont les principales victimes des accidents mortels en Moselle depuis le début de l'année 2025.

Les causes connues des accidents mortels de février 2023, 2024 et 2025			
	2023	2024	2025
Inattention	1		
Dépassement dangereux		1	
Changement de file		1	
Refus de priorité			1

En ce début d'année, les principaux facteurs d'accidents mortels sont les erreurs de conduite, terme qui recouvre les refus de priorité, la circulation à contre-sens, le non-respect des distances de sécurité ou encore les dépassements dangereux.





Légende : Date de l'événement – Lieu de l'événement
 Axe routier de l'événement – Type d'usager

Expérimentée dans certains départements (mais pas en Moselle) depuis plusieurs mois, la circulation inter-files (CIF) est généralisée à l'ensemble du territoire national depuis le 11 janvier 2025. La CIF consiste à circuler à vitesse réduite entre les voies les plus à gauche, dans un trafic dense et congestionné.

Pour qui ?

La CIF est autorisée pour les deux roues (2RM) ou les trois roues motorisés (3RM) de moins d'1 mètre de large. Elle n'est pas autorisée pour les tricycles à voie large, les side-cars et les quads.

Où ?

La CIF est possible sur les autoroutes et les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central et dotées d'au moins deux voies chacune, et sur lesquelles la vitesse maximale autorisée se situe entre 70 et 130 km/h. Elle reste donc interdite sur les autres types de voies. La circulation inter-files se pratique entre les deux files de véhicules situées les plus à gauche de la chaussée.

Quand ?

- Lorsque la circulation est dense et qu'elle s'établit en files ininterrompues sur toutes les voies, avec des véhicules roulant à une vitesse maximale de 50 km/h.
 - Lorsque l'espace entre les véhicules est suffisant pour passer.
- Elle est interdite lorsque la voie est en travaux, ou couverte de neige ou de verglas.

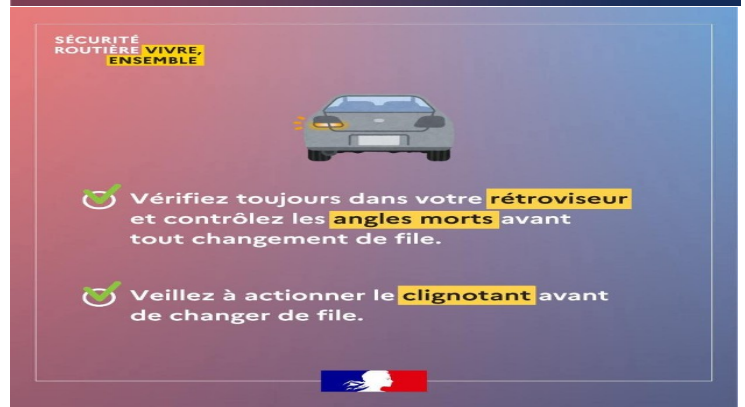
Comment ? (les règles à respecter)

La CIF se pratique à la vitesse maximale de 50 km/h. Si l'une des files est à l'arrêt, cette limite passe à 30 km/h. Avant de circuler en inter-files, le conducteur doit avertir les autres usagers de son intention.

Lorsque le trafic se fluidifie et que les véhicules circulent à plus de 50 km/h sur au moins une des deux files, les 2RM ou 3RM doivent reprendre leur place dans les voies.

Il ne faut pas forcer le passage ou tenter de passer si l'espace entre les véhicules n'est manifestement pas suffisant. Il est également interdit de dépasser un autre véhicule circulant en inter-files devant soi.

Le non-respect de ces règles entraîne une contravention de 4^e classe et le retrait de 3 points au permis de conduire.



PARTAGEONS LA ROUTE EN TOUTE SECURITE !

